

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03078 Numéro SIREN : 538 711 409 Nom ou dénomination : FLEURYDIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2018 sous le numéro de dépôt 14395

"FLEURYDIS"

Société Par Actions Simplifiée au capital de € 50.000

Siège Social : 23 rue Rosa-Parks

91700 FLEURY-MEROGIS

538 711 409 R.C.S EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY



Le : 11 OCT. 2018

Numéro : 14395

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2018, s'élevant à (€ 1.440.973,77) en totalité au report à nouveau débiteur.

En conséquence, le report à nouveau débiteur est porté de (€ 4.572.217,73) à (€ 6.013.191,50).

Nous vous informons que les capitaux propres restent inférieurs à la moitié du capital social.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

"FLEURYDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de €50.000

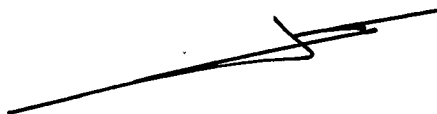
Siège Social : 23 rue Rosa-Parks

91700 FLEURY-MEROGIS

538 711 409 R.C.S EVRY

COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop and a short vertical stroke at the end.

Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 23 rue Rosa Parks 91700 FLEURY MEROGIS		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 3 8 7 1 1 4 0 9 0 0 0 2 8		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le. 31/03/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 14 879	AC 14 879	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 74 661	AG 74 405	255
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP 62 195	AQ 11 342	50 853
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 822 203	AS 358 112	464 091
		Autres immobilisations corporelles	AT 1 590 017	AU 676 705	913 312
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD 82 253	BE	82 253
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH 2 368	BI	2 368
TOTAL (II)		BJ 2 648 580	BK 1 135 444	1 513 135	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 9 827	BM	9 827
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT 1 395 132	BU	1 395 132
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 55 971	BY	55 971
		Autres créances (3)	BZ 1 183 662	CA	1 183 662
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF 191 644	CG	191 644	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 88 026	CI	88 026	
	TOTAL (III)	CJ 2 924 266	CK	2 924 266	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 5 572 846	IA 1 135 444	4 437 401	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDIS		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA 50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH (4 572 217)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (1 440 973)
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL (5 963 191)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 108 099
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR 108 099
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 4 608 643
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 2 110 941
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 730
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 2 581 253
	Dettes fiscales et sociales	DY 710 090
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 24 889
	Autres dettes	EA 255 946
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 10 292 494
	Ecart de conversion passif* (V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 4 437 401
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 8 905 547
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 2 893 239	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FLEURYDIS								Néant ☐ *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 472 650	FB		FC	11 472 650		
	Production vendue { biens * services *	FD	390 377	FE		FF	390 377		
		FG	362 097	FH		FI	362 097		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 225 125	FK		FL	12 225 125		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	29 831		
	Autres produits (I) (11)					FQ	9 074		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 264 030	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 927 752		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	189 392		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	42 002		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 003		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 039 867		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	148 889		
	Salaires et traitements*					FY	1 313 052		
	Charges sociales (10)					FZ	401 096		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	275 937	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	3 490		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 343 486	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 079 455)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	2		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	154 998		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	154 998		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(154 998)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 234 456)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDIS			Néant ☐ *			
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	16 717		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	16 719		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	5 784		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	178 827		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	91 199		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	275 810		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(259 091)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(52 574)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	12 280 750		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	13 721 724		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(1 440 973)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières		HY		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	17 773	
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ	415 284	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	4 887	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	29 831	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	606	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Voir état annexe						
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

SAS FLEURYDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 4 437 402 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 440 974 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stocks sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

(Cadre : Faible, Agents de Maîtrise : Moyen, Employées : Fort)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 52 574 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

9

Désignation

Détail produits et charges exceptionnels

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS FLEURYDIS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	14 879	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	287 674	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	62 195	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	811 403	KT		KU	10 800	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 418 134	KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	32 000	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	171 111	LC		LD	771	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 494 845	LO		LP	11 571	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP	69 441	IR		IS	12 812		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	2 368	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	71 810	LR		LS	12 812		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 869 210	ØH		ØJ	24 383		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	14 879	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	213 013	LW	74 661	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH	62 195	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	822 203	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM		MN	1 418 134	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	32 000	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	171 882	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	32 000	NH	2 474 416	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	82 253	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 368	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	84 622	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	245 013	ØL	2 648 580	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FLEURYDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDIS								Néant ☐ *		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	14 879	EL		EM		EN	14 879
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	106 046	PF	10 961	PG	42 602	PH	74 405
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	8 232	PW	3 109	PX		PY	11 342
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	271 906	QA	86 205	QB		QC	358 112
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	430 961	QE	144 696	QF		QG	575 658
	Matériel de transport		QH	15 693	QI	7 890	QJ	23 583	QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	77 973	QM	23 072	QN		QO	101 046
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	804 767	QV	264 975	QW	23 583	QX	1 046 159
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	925 693	ØP	275 937	ØQ	66 186	ØR	1 135 444
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
			91 199		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS FLEURYDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	2 368	UV		UW	2 368			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 477		4 477					
	Autres créances clients			UX	51 493		51 493					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	3 577		3 577					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	13 392		13 392					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	59 005		59 005					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	117 991		117 991					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	61 804		61 804					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	927 891		927 891					
	Charges constatées d'avance			VS	88 026		88 026					
	TOTAUX			VT	1 330 029	VU	1 327 660	VV	2 368			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 893 239		2 893 239						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 715 404		342 834		1 372 570				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	13 646						13 646		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 581 253		2 581 253						
Personnel et comptes rattachés			8C	427 009		427 009						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	140 498		140 498						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	42 695		42 695						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	99 886		99 886						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	24 889		24 889						
Groupe et associés (2)			VI	2 097 295		2 097 295						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	255 946		255 946						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	10 291 764	VZ	8 905 547		1 372 570		13 646		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	342 214	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							